

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

EXTRAIT
Du registre des délibérations
du Conseil municipal

Département de la
SAVOIE

Arrondissement de
St Jean de Maurienne

Séance du 20/06/2025 à 19 heures

Nombre de conseillers : 8
En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Alain MOLLARET, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de juin.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice :

M. Alain MOLLARET, Maire	Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère
M. Pierre PERSONNET, 1 ^{er} adjoint	Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère
M. Florian GIRARD, 2 ^e adjoint	M. Olivier MARTIN, Conseiller
Mme Emmanuelle CHAIX	M. Paul BONNET, Conseiller

Numéro :
2025-35

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration :

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : Emmanuelle CHAIX

OBJET : Affectation des résultats 2024 du budget annexe Assainissement

Le Conseil municipal,
Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, particulièrement ses articles L. 1612-5, L. 1612-11 et L. 2311-5,

Vu le compte de gestion 2024 et le compte administratif 2024 du budget annexe Assainissement

Vu les travaux de la commission Finances du 16 juin 2025,

Considérant les éléments suivants :

Compte tenu des résultats de l'exercice budgétaire 2024 et afin de pouvoir adopter un budget supplémentaire les intégrant, le Conseil municipal doit voter l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2024.

Les résultats s'établissement comme indiqué ci-dessous.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	158 822,82 €
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	166 589,09 €
C. Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	- 232,23 €
D. Solde d'exécution d'investissement	75 993,63 €
E. Déficit d'investissement reporté	7 998,50 €
F. Besoin de financement (=D+E)	0 €
AFFECTATION	- 232,23 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0 €
H. Report en fonctionnement R 002 (C-G)	0 €
DEFICIT REPORTE D 002	- 232,23 €

Après délibération, le Conseil municipal **DÉCIDE DE REPORTER** les résultats du budget annexe Assainissement tels qu'ils figurent ci-dessus.

Pour : **4**, M. Alain MOLLARET, Maire, M. Pierre PERSONNET, 1e adjoint, M. Florian GIRARD, 2e adjoint, Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère.

Contre : **4**, Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère, Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère, M. Olivier MARTIN, Conseiller, M. Paul BONNET, Conseiller.

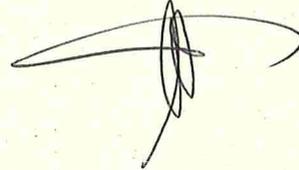
Abstention : **0**

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 20/06/2025,

Monsieur le Maire
Alain MOLLARET



Secrétaire de séance
Emmanuelle CHAIX



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :